



Charte d'usage du Toucher-Présence®

Le Toucher-Présence® est une technique déposée et transmise par Juliette Grollimund Depoorter. La présente charte a pour objectif de :

- garantir la cohérence et la qualité des pratiques associées au Toucher-Présence®
- encadrer l'usage du terme Toucher-Présence®
- protéger l'intégrité du Toucher-Présence® et de sa transmission

PRÉAMBULE

L'utilisation du terme Toucher-Présence® est strictement encadrée. Son usage est réservé à la créatrice et aux personnes directement formées par Juliette Grollimund Depoorter, En conséquence, toute personne n'ayant pas suivi de formation au sein de KerAnanda ne peut en aucun cas utiliser le terme Toucher-Présence® que ce soit pour :

- se présenter
- décrire une pratique
- promouvoir une activité

JULIETTE GROLLIMUND DEPOORTER

Créatrice et formatrice en Toucher-Présence®, elle est à ce titre la seule habilitée à utiliser ce titre et :

- définir les fondements de l'approche
- en faire évoluer le contenu
- encadrer sa transmission

PRATICIEN·NE CERTIFIÉ·E EN TOUCHER-PRÉSENCE®

Peuvent se prévaloir de ce titre uniquement les apprenant.e.s ayant suivi et validé l'intégralité du cursus complet de praticien en massages bien-être en Toucher-Présence® (210 h en salle, 90 heures de pratiques)

Ils attestent :

- de l'acquisition des compétences et exigences pédagogiques spécifiques du Toucher-Présence®
- d'une intégration de la posture de praticien en Toucher-Présence®
- d'une pratique respectueuse des principes fondamentaux et de la charte de déontologie éditée par la FFMBE

PRATICIEN·NE FORMÉ·E EN MASSAGE EN TOUCHER-PRÉSENCE®

Peuvent se prévaloir de ce titre les apprenant.e.s ayant suivi et validé un ou plusieurs modules de formation à une technique de massage bien-être en Toucher-Présence® comme le massage assis, le massage du corps complet à l'huile sur table, la relaxation coréenne, le massage maternité...

Ils attestent :

- de l'acquisition de compétences ciblées
- d'une intégration partielle de l'approche et de la posture de praticien en Toucher-Présence®

ENGAGEMENTS DES PRATICIEN·NES FORMÉ·ES ET CERTIFIÉ·ES EN TOUCHER-PRÉSENCE®

Les praticien.nes en Toucher-Présence® s'engagent à :

- respecter l'esprit et les valeurs de l'approche spécifique transmise
- ne pas dénaturer les principes transmis
- utiliser une communication claire et dénuée de confusion sur leurs titres et niveaux de formation
- ne pas enseigner la technique

SIGNÉ À

LE

NOM & PRÉNOM